



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 27 MARS 2018
N° d'ordre de la délibération : 18
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 19 Mars 2018
Nombre de membres : 235
En exercice : 229
Présents : 133
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 10

Le 27 Mars 2018 à 10 heures 00
Les membres du Comité du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis à RIEUMES
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

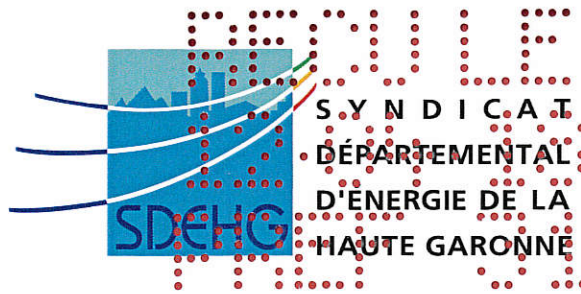
Mise en place d'un Comité Technique au SDEHG

PRESENTS

M. Dominique AGOSTI M. Jean AIPAR M. Christian ANDRE Mme Roseline ARMENGAUD M. Michel AUJOULAT M. François AUMONIER M. Pierre BARBIER M. Michel BASELGA M. Patrick BEISSEL M. Michel BELIS M. Christian BERGON M. Pierre BERTORELLO M. Denis BEZIAT M. Michel BOIAGO M. Adrien BONNEMAISON M. Didier BOTTAREL M. Patrick BOUBE M. Pierre-Louis BOUE M. Michel BOUSQUET M. Michel BROCAS Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ M. Thierry CAMALBIDE M. Elain CANEZIN M. Robert CASSAGNE M. José CASTELL M. Claude CHABOY M. Patrick CHARTIER M. Roland CLEMENCON M. Martin COMAS M. Jean-Pierre COMET M. Pierre CONDOJANOPOULOS M. Philippe COSTES Mme. Eliane CUBERO CASTAN M. Guy DARNAUD	M. Arnaud DE LAPASSE M. Serge DEJEAN M. Daniel DEL COL M. Cyril DESOR M. Francis DESPLAS M. Jean-Pierre DESSEAUX Mme Anne DUCASSE M. Jean-Pierre DUCLOS M. Alain DUCOMTE M. Francis EARD M. André ESPARBES M. Patrick EYNARD Mme Claudia FAIVRE M. Patrick FEVRIER-MUZARD M. Michel FITTE M. Christian FONTA M. Jean-Claude FORGUES M. Jean-Luc FOURMENT M. Michel FRANCES M. Alain FREZIERES M. Pierre GAGLIONE M. Alain GARDELLE M. Jean-Claude GASC M. David GERSON Mme Janine GIBERT M. Jean-François GIL M. Maurice GRENIER M. Robert GRILLOU M. Robert GRIMAUD M. Claude GUALANDRIS M. Pierre IZARD Mme Pascale LABORDE M. Jean-Claude LANDET	M. Alain LARGE M. Guy LARRIEU Mme Josiane LASSUS PIGAT M. Alain LEZAT M. Jean-Luc LORRAIN Mme Danielle LOUBRIS M. Jean-Claude LOUPIAC M. Jean-Pierre MALET M. Pierre MARIN M. Bernard MARIUZZO M. Francis MARTY Mme Florence MAZZOLENI Mme Josiane MECH M. Robert MEDINA M. Marc MENGAUD M. Alain MESSAL M. Francis MINUZZO M. Gérard MONTAUT M. Robert MORANDIN M. Nicolas MOREAU Mme Josiane MOURGUE M. Raymond NOMDEDEU M. Djarollah OQUAB M. Pascal PAQUELET M. Frédéric PARRE Mme Marielle PEYRO M. Bernard PELLEFIGUE Mme Annie PEREZ Mme Danielle PEREZ M. Jean PEYRE M. Jean-Louis PIQUEPE M. Jean-Luc PITIOT M. Gilbert QUERE	M. Raoul RASPEAU M. Didier ROBERT M. Philippe ROUSSEL Mme. Christine ROUSSEL M. Henri RUFU M. Alain RUMEBE Mme Ida RUSSO M. Robert SABATIER M. Bernard SABOULARD M. Francis SANCHEZ M. Claude SARRALIE M. Bertrand SARRAU M. David SAUTREAU M. Jean-Louis SEGUELA M. Michel SIMON M. Serge SOULET M. Raymond STRAMARE Mme. Annie SUD Mme. Martine SUSSET M. Jean-François SUTRA M. Jean-Claude TERRENG M. Fabien TOFFOLO M. Marc TONELLI M. Francis TUYARET M. Romain VAILLANT M. Marc VATIN M. Amédée VELA M. Bruno VERMERSCH Mme Gisèle VERNIOL M. André VICENS M. Claude VILESPY M. Pierre VIVANT M. Aviv ZONABEND
--	---	--	---

DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR

	<u>Pouvoir à :</u>		<u>Pouvoir à :</u>
Mme. Bernadette CAPDEVILLE M. François JACQUES M. Arnaud SIGU M. Emilien ESNAULT M. Guillaume DEBEAURAIN	M. Francis MINUZZO M. Alain MESSAL M. Philippe COSTES M. Aviv ZONABEND M. Cyril DESOR	M. Serge BAYONNE M. Philippe GUERIN M. André PUYO M. Bernard GODARD M. Jean-Luc SALIERES	M. Pierre VIVANT M. Pierre IZARD M. Pascal PAQUELET M. Michel BASELGA M. Denis BEZIAT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 27 MARS 2018
N° d'ordre de la délibération : 18
N° de feuillet : 2**

Mise en place d'un Comité Technique au SDEHG

ABSENTS

M. Jean-Luc ABADIE M. Alain AKA Mme Marie-Josée ALLEN M. Michel ALVINERIE M. Jean-Claude ARSEGUET M. Patrice AUGE M. Frédéric BAMIÈRE Mme Isabelle BANACHE M. Philippe BARBASTE M. Robert BARBREAU M. René BAUDOUIN M. Serge BAYONNE M. Gil BEZERRA M. Régis BONNES M. Vincent BOUVIER M. Philippe BRACHET M. Sacha BRIAND M. Jean-Marc BRUNON M. Kerstin BYSTRICKY M. Pierre CAPARROS Mme Bernadette CAPDEVILLE M. Joël CARREIRAS M. Alain CASTEL M. Max CAZARRE M. Thierry CORBARIEU M. Bruno COSTES M. Jean-Marc CREMOUX Mme Martine CROQUETTE M. Maurice CROUZIL M. Manuel DA SILVA FREITAS Mme Henriette DAVID	M. Guillaume DEBEAURAIN M. Philippe DETRE M. Jacques DIFFIS Mme Véronique DOITTAU M. Bernard DUCASSE M. Emilion ESNAULT M. Jean FARENC M. Manuel FERNANDES Mme Anne-Marie FEVRIER M. Jean-Claude FORTIER M. Romain GANS M. Bernard GENSSLER M. Yves GERAUD M. Olivier GINESTE M. Bernard GODARD M. Patrick GRANVILLAIN M. Philippe GUERIN M. Samir HAJIJE M. Thierry IMART M. Guillaume IRSUTTI M. François JACQUES M. Patrick JIMENA M. Damien LABORDE M. Pierre LACAZE M. Christian LAGENTE M. Christian LASSERRE M. Philippe LATRE M. Laurent LAURIER M. Gérard LAVERGNE M. François LEPINEUX M. Bernard LOUMAGNE	M. Guy LOZANO M. Felix MANERO Mme Lysiane MAUREL M. Antoine MAURICE Mme Nadine MAURIN M. Laurent MERIC Mme Elisabeth MICHAUD M. Grigori MICHEL M. Jean-Louis MOLINA M. Alain MONFRAIX M. Gilles MONTARIOL M. Robert MUNOZ M. Louis PALOSSE M. Frédéric PASIAN Mme Sylvie PELISSIER M. Patrick PETIT M. Philippe PLANTADE M. Jacques POURRINET M. Jean-Paul PRADIE M. André PUYO M. Patrice RIVAL M. Jean ROMANELLO Mme Nadine ROUGE M. Daniel SABATHE M. Jean-Luc SALIERES M. Karel SCHWARZER M. Arnaud SIGU M. Jean-François SOTO Mme Sabrina SUZE-FERTE M. Didier TEXEIRA M. Joseph TOFFOLON	Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD Mme Marielle VARGAS M. Frédéric VERDELET
---	--	--	--

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 32 portant obligation de créer un Comité Technique dans chaque collectivité employant au moins 50 agents.

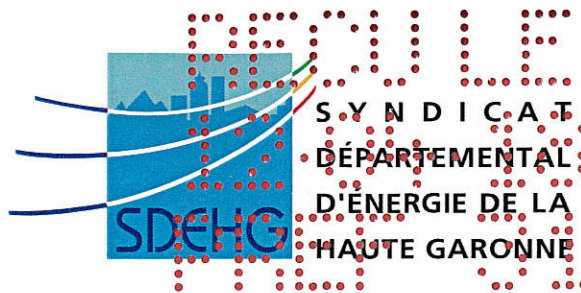
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 20 mars 2018,

Considérant que l'effectif du SDEHG apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 62 agents.

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront à la fin de l'année 2018, la date prévisionnelle du scrutin est fixée au 6 décembre 2018.

Les agents seront appelés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation de la fonction publique.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SEANCE DU 27 MARS 2018
N° d'ordre de la délibération : 18
N° de feuillet : 3**

Mise en place d'un Comité Technique au SDEHG

Le Comité Syndical du SDEHG est consulté au titre de sa compétence pour déterminer la mise en place du Comité Technique (CT) au SDEHG et sa composition.

Le Comité Technique (CT) est compétent sur les questions d'ordre collectif : organisation et fonctionnement des services, évolution des administrations ayant un impact sur les personnels, grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères, etc. En outre, le comité technique connaît des questions intéressant l'ensemble du personnel des structures publiques territoriales et non uniquement les fonctionnaires. Sont donc également concernés les agents contractuels de droit public ainsi que les agents contractuels de droit privé (emplois d'avenir, apprentis...).

Le Comité Technique est composé de :

- représentants du personnel élus pour 4 ans,
- représentants de la collectivité désignés par l'Autorité Territoriale pour la durée du mandat.

Le nombre de représentants titulaires du personnel pour le Comité Technique est fixé en fonction des effectifs. Entre 50 et 350 agents, le nombre peut varier de 3 à 5 représentants titulaires du personnel.

Vu le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés décide,

Article 1 : De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants,

Article 2 : De valider le paritarisme numérique du Comité Technique, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collège.

Article 3 : De valider le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président,


Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

12 AVR. 2018